



La tablette de mai



Minimum de traitement augmenté le 1^{er} mai 2022

Le minimum de traitement passera à 1649,48 € brut mensuel pour tous les agents publics des trois versants. Coup de pouce indispensable pour les 694 000 personnes concernées (décret n° 2022-586 du 20 avril 2022 paru le 21 avril).

Ainsi, le minimum de traitement pour tous les contractuels et tous les fonctionnaires exerçant à temps complet sera de 1649,48€ brut mensuel. Cette hausse représente 42 € de plus par mois.

L'UNSA revendique toujours une hausse de 10% du point d'indice.

MOBILISONS-NOUS LE 1^{er} MAI

L'UNSA Fonction Publique, la CGT Fonction Publique, la FSU et Solidaires Fonction Publique appellent à la mobilisation le 1er mai 2022. Les enjeux écologiques, des services publics, du pouvoir d'achat, de la protection sociale et des retraites sont d'ores et déjà au cœur de l'actualité.



RETRAITE OUVRIERE AU TITRE DES TI : L'INSECURITE ADMINISTRATIVE

La vague est devant nous !

Environ 40% des départs en retraite des ouvriers s'opèrent par le dispositif «Travaux Insalubres». Pour l'année 2021 par exemple, 521 départs aux TI sur 1338 dossiers transmis par le service des pensions de La Rochelle à la Caisse des Dépôts et Consignation... et 30% des dossiers « TI » rejetés par la CDC.

La DRH-MD vient de rédiger une note consistant à sécuriser le dispositif de départ en retraite des ouvriers au titre des travaux insalubres.

Le traitement des dossiers est extrêmement chronophage pour les services RH, eux aussi victimes de réorganisations incessantes et de réduction importante de leurs effectifs, entraînant une désorganisation visible que n'a de cesse de dénoncer l'UNSa-Défense.

